

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
CAHORS	CAHORS						
1 h. 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 » 10 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
10 » » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »		2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 27 Février.

La question de l'amnistie, mal engagée d'abord, a bien fini à la Chambre des députés. Il n'est pas douteux que les déclarations du Sénat seront non moins conservatrices que celles qui ont prévalu à la Chambre. En attendant il faut constater que la discussion a été bonne pendant les deux séances consacrées à ce grave intérêt.

Quelques points méritent d'être relevés. Pendant le discours de M. Andrieux, rapporteur, il était visible que M. Gambetta approuvait l'énergie de l'orateur expliquant que les victimes, sur le sort desquelles M. Louis Blanc avait cherché à exciter la pitié, ne sont parfois que des vagabonds, des voleurs, des repris de justice de la pire espèce.

Tous les regards se sont tournés sur M. Challemel-Lacour qui n'était pas à Berne, mais dans la tribune du Sénat, lorsque M. Andrieux a raconté d'une voix émue les sanglantes péripéties de l'exécution dramatique du colonel Arnaud de Lyon. Le Soleil rend justice au rapporteur. Il dit qu'aucun membre de la droite n'aurait parlé avec plus d'indignation des assassinats, des incendies, des crimes de la Commune à Paris et à Lyon. Principe d'autorité, force morale, respect des lois, mépris des menaces, appel aux moyens de répression pour maintenir l'ordre, aucune déclaration conservatrice n'a manqué à ce discours-ministre, qui vaudra sans doute un portefeuille à l'orateur qui a eu le mérite de l'improviser.

Il y a eu des paroles vraies, quoique fort incomplètes, dans les discours de M. Lockroy, qui était pourtant favorable à l'amnistie pleine et entière. Citons le passage suivant : « Les origines de la Commune, elles sont dans les souffrances du siège, dans l'exaspération de la défaite, dans l'horreur de la trahison de Metz, de la capitulation de Sedan. Où a-t-il trouvé le pouvoir, le peuple ? Il l'a trouvé par terre et l'a ramassé. »

Le fait capital de la discussion a été le discours de M. Le Royer, ministre de la justice. « Le gouvernement actuel, a-t-il dit, est le gouvernement le plus puissant qui ait existé en France ; il sort des entrailles du pays et il s'en honore. » En parlant des origines de la Commune, le ministre est allé beaucoup plus loin que M. Lockroy. Disant à cet égard la vérité entière, il a répondu avec éloquence à ceux qui prétendent que l'amour de la République avait poussé les Parisiens à se révolter contre une Assemblée monarchiste.

Si cette excuse reposait sur la vérité, elle serait encore bien faible ; mais elle est fautive, et on doit savoir le plus grand gré à M. le ministre de la justice de l'avoir dit une bonne fois. La Commune a été préparée par ses auteurs pendant tout le siège de Paris. Dès le premier jour elle a existé en germe, et le germe s'est rapidement développé. L'indépendance communale, l'honneur et la délivrance de la patrie ont été les prétextes hypocrites, mais non pas les causes sincères de l'événement. Il était temps de protester contre les légendes que l'on veut mettre à la place de l'histoire ! M. Le Royer l'a fait, et il faut l'en applaudir. Il a fait également justice des distinctions fantaisistes que M. Lockroy a

voulu établir entre les villes qui veulent l'amnistie et les campagnes qui ne la veulent pas. On trouverait, a-t-il dit, quelques communes rurales favorables à l'amnistie ; mais, s'il y a dans les grandes villes 12 millions de citoyens qui la demandent, il y en a 24 millions qui ne sont pas du même avis.

Paris-Journal lui-même, organe semi-légitimiste, semi-bonapartiste, est obligé de reconnaître que M. le ministre de la justice a prononcé de *fières paroles*.

Quelle a été l'attitude des divers partis ? Les légitimistes et les partisans de la monarchie constitutionnelle, ont voté en masse contre l'article 1^{er} relatif à l'amnistie partielle, contre l'amendement de M. Louis Blanc en faveur de l'amnistie pleine et entière, et finalement contre l'ensemble de la loi.

Le chiffre des députés qui ont accepté l'amnistie totale ne s'est élevé qu'à 99. Tel est le nombre des sectaires dont on se sert comme d'un épouvantail pour effrayer les conservateurs. Ajoutez à ce chiffre 70 bonapartistes et environ 30 légitimistes prononcés. Il reste dans la Chambre des députés une majorité compacte de 330 républicains sages et modérés, qui ont applaudi aux protestations indignées de M. Le Royer et de M. Andrieux contre la Commune. N'est-ce pas là le fait le plus rassurant que les conservateurs puissent demander ?

Arrivons aux bonapartistes. Ces messieurs ont tenu une conduite contradictoire, montrant à tous les yeux le gâchis profond où leur parti est tombé. Premièrement, les uns ont voté contre l'amnistie partielle avec M. Paul de Cassagnac, tandis que les autres s'abstenaient avec M. Rouher. Au nombre de ces absténants nous trouvons MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour. Secondement, la presque unanimité a repoussé l'amnistie pleine et entière de M. Louis Blanc. M. de Valon est du petit nombre de ceux qui se sont encore abstenus. Troisièmement, sur l'ensemble de la loi, majorité bonapartiste pour l'abstention, y compris MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour.

L'abstention !... quelle est donc cette politique ?

A la veille de la retraite de M. le maréchal de Mac-Mahon et de M. Dufaure, on avait vu MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour s'abstenir également. Il s'agissait pourtant d'une question qui excitait une vive émotion en France et en Europe.

S'abstenir, quand il est question partout de la retraite et du remplacement des représentants les plus hauts de la France, de ceux-là même qui ont la direction de nos affaires ; s'abstenir dans la plupart des scrutins sur une question capitale comme celle de la Commune et de l'amnistie !!! Respectueux des personnes, nous ne pouvons cependant comprendre une telle interprétation des droits et des intérêts du corps électoral.

MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour jageraient-ils leur présence inutile à Versailles, ou bien considèrent-ils leur mandat comme infirmé par l'élection sénatoriale du 5 janvier qui a écrasé leur parti ?

L'abstention de M. de Valon a été surtout remarquable. Tandis que MM. le comte Murat et le baron Dufour sortaient de leur abstention pour repousser au moins l'amnistie totale, M. de Valon s'abstenait encore.

Il y a eu assez de républicains, heureusement, pour faire une bonne loi tout à la fois humanitaire et conservatrice.

REVUE DES JOURNAUX

Nous allons résumer les appréciations des journaux sur le projet de loi d'amnistie :

La République française croit que l'amnistie totale aurait été une mesure d'apaisement préférable à l'amnistie partielle, et elle se demande si, en entendant l'éloquence calme et inflexible de M. Clémenceau, « L'honorable M. Le Royer n'a pas regretté d'avoir, tout en se proclamant fort, hésité à faire preuve de force ! n'a-t-il pas regretté de n'avoir pas déblayé résolument le terrain, au lieu de laisser derrière lui des questions en suspens et des difficultés ajournées ? »

Tout ce que le XIX^e Siècle veut retenir des débats sur l'amnistie, c'est le discours de M. Le Royer.

« On ne dira plus que le ministère n'a qu'une politique hésitante et vacillante. Il ne s'est enveloppé d'aucun nuage ; on sait expressément quelle direction il entend imprimer à la politique ; il ne se peut rien de plus ferme ni de plus net. Ce débat n'aura donc pas été stérile, car il a décapé la force du gouvernement. »

« Pour le Rappel, la question de l'amnistie est tranchée, mais dans le sens qui l'éternise. »

« La majorité parlementaire affirme la Révolution française a manqué de confiance dans le pays et le pays ne l'en félicitera pas. »

D'après la Marseillaise, le rejet de l'amnistie totale est une grande faute.

Au dire du Soleil, « le projet de loi d'amnistie a d'indéniables défauts ; mais il répond par un intérêt politique supérieur aux critiques secondaires et accessoires dont il peut être l'objet. »

Le Constitutionnel est content.

Paris-Journal estime que le vrai mot sur l'amnistie a été dit par M. Le Royer : « C'est une question de confiance. »

Ce que le Figaro veut retenir de cette discussion c'est que le gouvernement a eu le courage d'assumer sa part dans les colères dont les journalistes suspects se font les échos.

Journal des Débats.

Nous n'avons pas entendu sans surprise les orateurs de la gauche qui ont demandé l'amnistie plénière répéter au gouvernement : Vous êtes très fort ; par conséquent, vous n'avez pas à craindre le retour à Paris de tous ceux qui se sont servis, sous la Commune, de la plume ou du fusil ; montrez donc votre confiance en vous-mêmes en proposant l'amnistie telle que nous la comprenons. Il semble, en vérité, que la force du gouvernement soit une de ces forces matérielles dont on peut user absolument comme on veut. M. Louis Blanc, M. Lockroy, M. Clémenceau nous paraissent sur ce point avoir fait une confusion qu'il importe de signaler. Quand

même il serait vrai que la force du ministère fût bonne à tout faire, encore aurions-nous le droit de discuter l'usage qu'on en ferait. Si, pour faire montre de sa puissance et de sa vaillance, il plaisait au gouvernement d'ouvrir les prisons et de détruire la gendarmerie, nous pourrions trouver que la démonstration est poussée un peu plus loin que la morale et les convenances ne le permettent. Le gouvernement n'est pas tenu, comme les hercules de comédie, d'étaler au grand jour la vigueur de ses muscles, uniquement pour l'amour de l'art. On l'y a invité, mais nous comprenons très bien qu'il n'ait pas été séduit par la tentation.

Moniteur Universel.

Le ministère a remporté un grand succès. Il a vu, pour la première fois, une majorité compacte se former autour de lui, et il lui a suffi, pour obtenir ce résultat, d'avoir une volonté, une politique à lui, d'oser soutenir à la tribune cette politique et cette volonté.

On a dit, pour faire la critique de l'irrésolution et de la faiblesse de caractère, qu'il y avait peut-être moins d'inconvénients à prendre un mauvais parti qu'à n'en prendre aucun. Le ministère s'est conduit comme s'il avait longuement médité sur la profondeur de cette maxime. Il est sorti de son irrésolution, il a pris un parti qui n'est pas, nous nous empressons de le dire, un mauvais parti, et il a recueilli sur-le-champ le prix de sa décision.

Si le ministère persévère dans cette voie, s'il ose avoir sur la question du procès des ministres, comme sur celle de l'amnistie, le courage de son opinion, il peut être certain de réunir une seconde fois autour de lui une majorité imposante, et une majorité qui s'attachera d'autant plus à lui qu'elle se sera compromise une seconde fois, pour et avec lui.

France

Le soir de la bataille de Magenta, il se produisit dans un corps de l'armée française une panique étrange, qui entraîna vingt mille hommes dans une fuite sans cause et sans but.

Quelques soldats, apercevant dans l'obscurité un régiment de dragons revêtus d'un grand manteau blanc, les prirent pour des vhlans autrichiens et se mirent à courir en désordre en criant que l'ennemi était là.

Une terreur folle, inconsciente, gagna de proche en proche les troupes cantonnées dans les environs, et un véritable flot humain se précipita sur la route, entraînant tout sur son passage.

La plupart de ces militaires ignoraient l'origine de cette course vertigineuse et se sauvaient sans savoir pourquoi ni dans quelle direction.

Et chose plus étrange, c'est que, dans une ambulance, l'effroi gagna tous les blessés en état de marcher, quelle que fût leur nationalité, et on vit des prisonniers autrichiens eux-mêmes fuir, parce que l'on fuyait autour d'eux.

Il faut donc en conclure que rien n'est plus contagieux que la panique, puisque des hommes courageux la subissaient sans motif sérieux.

Cela est vrai aussi dans l'ordre politique. Les réactionnaires le savent, et leur tactique, véritable outrage au patriotisme, consiste en ce moment à semer de fausses alarmes dans l'espoir de faire naître de véritables inquiétudes.

Vaincus dans les élections, dépossédés de la majorité au Sénat, ils s'efforcent d'agiter les esprits, de troubler les affaires, de menacer les intérêts.

A les entendre le calme actuel précède les tempêtes, et un avenir prochain garde au pays des convulsions, conséquences inévitables du système républicain, qui porte dans ses flancs l'anarchie.

Les calomnies retomberont impuissantes devant le bon sens d'une société qui se sait maîtresse de ses destinées et qui puise dans le morcellement de la propriété sous toutes ses formes une incommensurable puissance d'ordre.

INFORMATIONS

COMMISSION DU BUDGET.

La discussion a été longue dans les bureaux. Voici la liste des commissaires. Les noms en italique sont ceux des membres nouvellement élus.

1^{er} bureau. — *Henri Brisson, Gatineau, Latrade.*

2^e Bureau. — Bathmont, *Albert Joly, Clémenceau.*

3^e Bureau. — Spuller, *Liouville, Lacaze.*

4^e Bureau. — E. Millaud, *Louis Legrand, Noirot.*

5^e Bureau. — Martin-Feuillée, *Antoin Proust, Farcy.*

6^e Bureau. — Rouvier, *Tirard, Varambon,*

7^e Bureau. — Germain, *Devès, Lelièvre.*

9^e Bureau. — Guichard, *Wilson, Floquet.*

10^e Bureau. — Constans, *Berlet, Jean-Casimir Périer.*

11^e Bureau. — *Bardoux, Margaine, Langlois.*

Le Journal officiel publie les décrets par lesquels :

M. le général Chanzy est nommé ambassadeur de France près S. M. l'empereur de toutes les Russies.

M. le vice-amiral Pothuan, sénateur, est nommé ambassadeur de France près S. M. la reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, impératrice des Indes.

M. Teisserenc de Bort, sénateur, est nommé ambassadeur de France près S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie.

La démission de MM. le général Leflô, le marquis d'Harcourt et le marquis de Vogué, est acceptée.

Le sénateur M. Bertauld, après avoir remercié M. le premier président de l'accueil qui lui était fait, a loué les qualités de son prédécesseur. Puis il a fait ressortir les avantages que la magistrature doit trouver dans la République, qui est par excellence le gouvernement de la raison; lui aussi veut que la République ne tombe dans aucune exagération et respecte toujours le droit et la loi.

Le projet de loi de M. Alfred Naquet, demandant le rétablissement du divorce, a été repoussé par la 10^e commission d'initiative.

M. Haussmann et quelques indépendants du parti bonapartiste et du centre droit seraient résolus à former un groupe nouveau, disposé à entrer en rapport avec les républicains modérés et à voter avec eux sur les questions de liberté.

Le pape a fait un accueil très-cordial à M. de Gabriac, qui lui a remis la lettre par laquelle M. Grévy lui notifiait son élection à la présidence de la République française.

Le Souverain-Pontife s'est montré très-satisfait des paroles prononcées par l'ambassadeur de France.

Le général Farre, le nouveau gouverneur militaire de Lyon, a fait son entrée au milieu d'une affluence considérable de population, aux cris de : Vive la République ! Sur la place Henri IV, plusieurs bouquets ont été offerts au général. Aucun incident à signaler. Aussitôt arrivé à l'hôtel du gouvernement, le général a reçu les visites officielles et les a rendues de suite.

M. de Bismarck vient d'éprouver un grave échec au Parlement de Berlin. Il avait fait présenter une demande en autorisation de poursuites contre le député socialiste Fritsche. Une demande analogue avait été formée contre un autre député socialiste, M. Hasselmann. Après une longue discussion, une motion tendant à refuser l'autorisation de poursuivre a été adoptée à la presque unanimité. Une autre motion relative à l'interprétation de l'article 28 de la loi contre les socialistes, a passé à une majorité fort suffi-

sante. Ces faits ont une réelle valeur : le chancelier de l'Empire a couru de lui-même au-devant d'une défaite, qui ne doit pas laisser que d'humilier son amour-propre; ou, si M. de Bismarck est au-dessus de ces misères, l'échec subi au sein d'un Reichstag aussi dévoué doit lui être un salutaire avertissement. Il indique un réveil de l'opinion : les députés de tout ordre, même les plus serviles, ne pourront se soustraire au courant actuel et ils lui obéiront. Le despotisme militaire et le césarisme ont pu croire un moment que tout allait plier sous leur loi; c'était une illusion.

On annonce que le citoyen Imbert, auteur d'une lettre publiée précédemment par la *Révolution Française*, et arrêté à la suite de cette publication, doit comparaître mercredi prochain devant le 3^e conseil de guerre.

CHRONIQUE LOCALE

Les opérations des conseils de révision, pour la classe 1878, commenceront le 24 mars et finiront le 17 mai.

On s'occupe au ministère de la guerre, de l'appel de l'armée territoriale qui doit avoir lieu cette année. L'appel commencera le 19 avril prochain; comme l'année dernière, il aura lieu en trois séries, bataillon par bataillon. Cette année, on commencera par le troisième bataillon, afin que les mêmes communes ne soient pas toujours privées de leurs cultivateurs à l'époque de la fenaison; comme en 1878, les bataillons se succéderont à intervalles rapprochés; la durée de l'appel pour chaque bataillon ne dépassera pas quinze jours.

17^e CORPS D'ARMÉE.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée un bulletin indiquant les corps sur lesquels doivent être dirigés les engagés qui se présenteront du 1^{er} au 31 mars 1879.

Afin d'arriver à répartir aussi également que possible les engagés entre les différents corps de chaque arme, il a été décidé que, dans aucun corps, le nombre des admissions ne dépassera le chiffre porté sur le susdit bulletin.

Le ministre a, en outre, arrêté les dispositions suivantes :

Lorsque les jeunes gens se présenteront devant le commandant du bureau de recrutement pour s'engager, il leur sera donné connaissance de ce bulletin, dont un exemplaire restera affiché au bureau pendant tout le temps pour lequel les engagements sont ouverts.

Après avoir examiné l'état physique de l'homme, le commandant du bureau de recrutement lui remettra une attestation établissant son aptitude à servir dans l'arme de son choix, et l'invitera à adresser cette pièce au chef de l'un des corps figurant au bulletin, afin d'obtenir son consentement. C'est seulement sur le vu de ce consentement que le commandant du bureau de recrutement délivrera à l'intéressé le certificat d'acceptation portant indication du corps pour lequel l'engagement pourra être reçu par le maire.

Les chefs de corps ne devront délivrer de consentement que jusqu'à concurrence du chiffre maximum, assigné par le bulletin, au corps qu'ils commandent. Si des jeunes gens se présentent directement à eux, sans s'adresser au bureau de recrutement, les chefs de corps peuvent leur délivrer des certificats d'acceptation pour s'engager immédiatement, mais sans dépasser le maximum indiqué.

Les jeunes gens ne seront admis à s'engager, au titre de Français, dans un des régiments de tirailleurs algériens et de spahis, qu'autant qu'ils réuniront les conditions exigées pour remplir l'un des emplois du cadre : comptables, clairons, tambours, musiciens, armuriers, conducteurs de mulets.

L'autorisation pour s'engager dans les

compagnies d'ouvriers d'artillerie ne sera accordée que par le ministre (bureau du personnel de l'artillerie), sur la production d'une demande accompagnée d'un certificat d'aptitude délivré par le commandant d'une compagnie d'ouvriers, dossier remis au recrutement.

Les autorisations ainsi délivrées par le ministre, pendant tout le courant du mois de mars, seront valables, savoir :

1^o Jusqu'au 10 avril inclusivement pour les jeunes gens qui n'appartiennent pas à la classe 1878;

2^o Jusqu'à la veille du jour fixé pour les opérations du conseil de révision, en ce qui concerne les jeunes gens ayant pris part au tirage de la classe 1878. Aucun certificat d'acceptation ne pourra être délivré qu'autant que les jeunes gens demanderont à s'engager pour un corps stationné dans une subdivision autre que celle où ils sont domiciliés.

Dans le cas où les cantons d'une même ville feraient partie de deux subdivisions différentes, les corps stationnés dans cette ville ne devront pas recevoir de jeunes gens des cantons dont il s'agit.

En conséquence de ce qui précède, les jeunes gens désirant contracter des engagements volontaires pourront se présenter au bureau de recrutement pour y faire constater leur aptitude physique, les mardis, jeudis et samedis, à huit heures et demie du matin, pendant tout le mois de mars 1879.

Ils seront porteurs de l'extrait de naissance, du certificat de bonne vie et mœurs, et, en outre, pour ceux de la classe 1878, de la pièce mentionnant leur numéro de tirage au sort.

Nous croyons devoir rappeler aux jeunes gens qui, par leur numéro, peuvent être affectés à l'armée de mer, qu'il n'y a pas possibilité de se soustraire par un engagement volontaire.

Le ministre de la guerre a décidé que les grandes manœuvres d'automne, qui doivent avoir lieu en 1879, seraient exécutées par les 2^e, 3^e, 10^e, 11^e, 12^e et 18^e corps d'armée et réuniraient les trois armes.

L'appel des réservistes de l'infanterie, appartenant à la classe de 1872 qui doivent accomplir leurs 28 jours de service cette année, sera fait :

Le 20 août, pour les 12^e, 13^e et 18^e corps, et le 1^{er} septembre pour les 2^e, 3^e, 10^e et 11^e corps.

La durée des manœuvres sera de treize jours, dont deux de repos.

Par décret du Président de la République, sont nommés dans l'arme de l'infanterie :

A l'emploi de lieutenant, 7^e régiment, M. Hay, sous-lieutenant au corps, en remplacement de M. Meynaud, admis à la retraite,

58^e régiment, M. Batta, sous-lieutenant au 7^e régiment.

A l'emploi de sous-lieutenant, 7^e régiment, M. Deschamps, adjudant au 15^e régiment.

Nous lisons dans le compte rendu des transactions commerciales du marché de la Vilette à Paris, un fait qui montre que l'agriculture est en progrès dans le Lot. Notre département est de ceux qui ont fourni le plus grand nombre de bœufs et de moutons le 20 février dernier. Pour les bœufs, nous sommes au troisième rang, et pour les moutons au quatrième. La République, on le voit, est assez favorable à nos affaires, quoiqu'en disent les agents provocateurs de l'Empire, qui parcourent de temps en temps les foires et marchés pour tromper les paysans et entraver ainsi le commerce.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Nous lisons dans le *Bulletin de l'instruction primaire* :

Le zèle de M. Combes, instituteur public à Duravel, pour la fondation de la Bibliothèque pédagogique de canton de Puy-l'Évêque établie dans son école, mérite d'être signalé.

Sur son initiative, le Conseil municipal veut bien installer la Bibliothèque dans une salle spéciale de la mairie, dépendant de la maison

d'école, et plus de 30 souscriptions, de 10 francs chacune, ont été recueillies par lui dans les communes de Duravel et de Puy-l'Évêque.

* * *

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES

Par arrêté en date du 18 janvier 1879, M. le Ministre de l'Instruction publique, a accordé des récompenses honorifiques aux Instituteurs, Institutrices et Directrices de Salles d'Asile dont les noms suivent :

INSTITUTEURS.

Médaille d'argent. — M. Bénézet, instituteur public à Puybrun.

Médaille de bronze. — M. Pognet, instituteur à Vaylats.

Mentions honorables. — MM. Niocel, instituteur public à Souillac; Mazet, instituteur public à Lentillac, près Figeac; Cauzinille, instituteur public à Prudhomat.

INSTITUTRICES.

Médaille d'argent. — Mlle Morinos, Pauline, institutrice communale à Thémines.

Médaille de bronze. — Mme Métayer, Eugénie, institutrice communale à Aujols.

Mentions honorables. — Sœur Baudouin, institutrice communale à Cornac; Mlle Dujol, Justine, institutrice communale à Nozac.

Médaille d'argent. — Sœur Pradel, directrice de la Salle d'Asile publique de Saint-Céré.

TÉMOIGNAGES DE SATISFACTION

M. l'inspecteur d'Académie a adressé un témoignage de satisfaction à :

M. Galtié, à Felzins; M. Fabre, à Cozac; M. Viargnes (frère Irlid), à Cajarc; M. Mazet (rappel), à Lentillac, près Figeac; M. Alithe Vidal, à Sabadet; Mme sœur Réveillac, à Sabadet; M. Soullignac, à Moncléra.

MENTIONS HONORABLES

Mme sœur Destruel à Montredon; Mlle Vidal à Lauzès; M. Tardieu; M. Espagnat, à Lebreil.

Les vols à Cahors.

Dans la nuit du 21 au 22 de ce mois, une tentative de vol a eu lieu dans les bureaux de l'Agence de la Société Générale.

L'ouverture par laquelle on s'est introduit prouve une parfaite connaissance des lieux, de plus, la personne préposée à la garde de nuit s'étant absentée, les voleurs ont pu opérer avec toute tranquillité. Leur travail a été long, néanmoins il n'a abouti qu'à des dégâts matériels insignifiants. Les malfaiteurs ont attaqué la Caisse sur divers points; après lui avoir enlevé tous objets d'ornementation, ils n'ont eu devant eux qu'une longue et large carcasse en fer dont ils ont éprouvé la solidité sans parvenir à lui faire livrer son contenu. Renonçant à l'espoir soit de l'emporter, soit de l'enfoncer, ils ont fouillé les tiroirs des meubles en fracturant les serrures; des papiers, des imprimés, des objets sans valeur qui cependant pouvaient les trahir se présentant seuls à leur avidité, ils se sont retirés sans rien prendre.

Cette tentative n'a pas été la seule; la même nuit un horloger de la ville a failli être victime des exploits de ces gredins.

D'un autre côté un vol de peu d'importance a été affectué dans les bureaux de la gare du chemin de fer.

L'autorité en présence de ces faits a le devoir de prendre des mesures urgentes qui garantissent la sécurité publique. On pourrait, il nous semble, augmenter le personnel de la police municipale insuffisant en présence de cette masse de rodeurs et de gens inoccupés que nous voyons chaque jour dans toute la ville. On pourrait également créer des patrouilles faites par la gendarmerie et la gendarmerie.

L'intérêt général mérite qu'on évite le retour de semblables faits et par cette raison nous nous permettons d'appeler l'attention de qui de droit avec l'espoir que nous serons entendus.

L'Officiel publie le mouvement des receveurs particuliers. Ponsenaille, receveur des finances à Murat, a été nommé receveur à Villeneuve-sur-Lot en remplacement de M. Bonafous-Murat, mis en disponibilité.

M. Paul Albert est nommé procureur général à Agen, en remplacement de M. Clément Simon, non acceptant.

SE MÉFIER DES PIÈCES FAUSSES

Dans un paiement fait à un de nos amis, une pièce de 10 fr., en or, attira son attention. En l'examinant de près, il s'aperçut que sa pièce d'or n'était autre chose qu'une pièce dorée de 10 soldi, à l'effigie de Pie IX, 1868.

Le voleur a choisi de préférence les pièces de cinquante centimes, du pape Pie IX, parce que le chiffre 10, surmontant le mot soldo, est absolument semblable au chiffre 10 des véritables pièces de 10 fr. et attire seul l'attention.

Nous croyons devoir tenir en garde nos concitoyens contre une manœuvre criminelle à laquelle il est assez facile de se laisser prendre lorsqu'on a une grosse somme à recevoir.

L'ouragan du 20 à Angoulême

Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu à Angoulême, dit le *suffrage universel*, un ouragan pareil à celui qui s'est abattu jeudi, sur notre ville.

Vers midi, de gros nuages noirs s'amoncelèrent à l'horizon et la bourrasque se transforma en une effroyable tempête. Jusqu'à deux heures et demie environ, il fut impossible, sans courir de graves dangers, de circuler dans les rues; il y pleuvait des toiles, des ardoises, des fragments de zinc arrachés aux toitures, qui s'envolaient sous l'effort de l'ouragan et venaient s'abattre avec fracas sur le pavé.

Au théâtre des variétés (ancien alcazar), deux cheminées d'une maison voisine sont tombées sur la toiture de la scène qui s'est complètement effondrée sous leur poids. Or, les artistes étaient en ce moment même en train de répéter. Cinq personnes ont été ensevelies sous les décombres parmi lesquelles deux artistes, M. et Mme Saint-Germain, ont été si grièvement blessés que leurs jours sont en danger. Triste coïncidence! Le matin même, le régisseur du théâtre des Variétés, venait nous prier d'annoncer une représentation extraordinaire que la direction comptait donner au profit des familles des victimes de l'accident de la poudrerie. Deux heures après, le petit théâtre était en ruines.

A la préfecture, deux grandes cheminées en pierre se sont effondrées, et ont éventré la toiture.

A l'hôtel de ville, une énorme cheminée s'est couchée sur le toit.

A l'évêché, tous les chevrons ont été enlevés; plusieurs cheminées se sont effondrées.

Les arbres du Jardin-vert ont été mutilés, brisés ou déracinés; les kiosques qui étaient près du bassin sont en mille pièces. Sur la promenade de Beaulieu l'orage a brisé ou déraciné des arbres énormes. Partout sur les remparts, le sol est jonché de débris de branches. Partout les toitures sont plus en moins démolies; les toiles sont brisées, les ardoises sont disloquées.

Théâtre de Cahors

Le Carnaval a noi aux représentations théâtrales. Les bals masqués, les agapes traditionnelles des derniers jours gras, ont eu en contrepoint funeste sur la caisse du directeur, malgré les plus alléchants spectacles. Les artistes n'en ont pas moins fait bravement leur devoir. La reprise du *Canard à trois becs* a été un nouveau succès pour Mlle Carolus, A. Hé et M. Portallier quant au chant, et pour tous les autres artistes qui ont parfaitement rendu les situations comiques de cette pièce.

Les *Crochets du père Martin* ont été bien joués par MM. Bachimont, Descosse et Couly, Mes Dunoyer et Lavigne. Jeudi, relâche.

Emprunt Espagnol dit de Cuba divisé en 250,000 obligations de 500 francs, rapportant 30 fr. d'intérêts annuels, payables trimestriellement, et remboursables au pair, en 15 ans par tirages au sort.

Les obligations de cet emprunt sont délivrées sans Commission ni Courtage à l'Agence de la Société Générale à Cahors rue Fénélon No 7.

Pour la chronique locale, A. Layrou

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Le Sénat a composé ainsi qu'il soit la commission pour l'amnistie :

- 1^{er} bureau. — M. Adrien Hébrard.
- 2^e — M. Testelin.
- 3^e — M. Combescuré.
- 4^e — M. Calmon.
- 5^e — M. Ribière.
- 6^e — M. Michal-Ladichère.
- 7^e — M. Clément.
- 8^e — M. Pons.
- 9^e — M. Edouard Charton.

Tous ces membres, à l'exception de M. Clément, appartiennent aux fractions de la gauche.

Le *Journal des Débats* veut qu'on en finisse avec la mise en accusation des ministres du 16 mai, et il se prononce contre cette mesure dont il eut mieux valu dit-il, ne jamais parler.

Mais puisque la question est posée, le *Journal des Débats* pense que le gouvernement doit jouer un rôle actif dans cette affaire et demander à ses amis de renoncer à poursuivre le cabinet du 16 mai.

Le *Soleil* pense que MM. de Broglie et de Fourtou, n'ont pas à redouter la mise en accusation.

« Comment s'y prendra, demande-t-il, la commission de l'enquête électorale pour trouver dans le 16 mai autre chose que des fautes politiques, pour y trouver des faits criminels relevant d'une haute cour de justice? Nous ne pouvons le deviner. »

Paris, 26 février.

La commission du budget s'est réunie aujourd'hui, à deux heures, pour constituer son bureau.

M. Brisson a été nommé président par 27 voix sur 30 votants.

Ont été élus vice-présidents : au premier tour, M. Bethmont, par 23 voix.

Au deuxième tour de scrutin, M. Martin-Feuillée a été élu par 16 voix contre 14, données à M. Tirard.

Il est à peu près certain que M. Wilson sera nommé rapporteur général.

Paris, 26 février.

Imbert, l'ingénieur de la Commune, qui vient de se faire une célébrité en écrivant au journal la *Révolution française*, la lettre que l'on sait, a été condamné aujourd'hui, par le conseil de guerre, à cinq ans de détention.

Bourse de Paris

Cours du 27 Février.

Rente 3 p. %	77.25
— 3 p. % amortissable	79.60
— 4 1/2 p. %	111.00
— 5 p. %	111.40

VALEURS DIVERSES	CLOTURE du 26 fév.	CLOTURE précédente
Banque de France	8.030	8.030
Crédit foncier	750	747 50
Orléans-Actions	1.498	1.200
Orléans-Obligations	370	370
Suez	703 75	705
Italien 5 %	76 15	75 85

Nos Filles et nos Fils, par E. Legowé, de l'Académie française 1 volume in-18-3 fr. par poste 3 fr. 50. — *Nos Filles et nos Fils* ont fait parler d'eux, avant leur naissance. C'est un recueil d'histoires, toutes ayant trait à l'éducation morale ou intellectuelle des divers âges de la jeunesse, toutes puisées à une source réelle, inspirées par quelques souvenirs de famille portant la marque de l'expérience paternelle.

C'est, comme M. Legowé s'exprime lui-même dans la dédicace à ses trois petits enfants, tantôt un récit, tantôt une biographie, tantôt une étude morale, tantôt la mise en scène de quelque défaut oublié par les moralistes, tantôt enfin quelques problèmes d'éducation dont l'auteur cherche la solution.

La mère joue dans de ces grand rôle dans la plupart des histoires dans lesquelles la variété et la vie de la forme, le sentiment sincère, le mouvement du récit, la justesse de l'observation font un aimable et piquant traité d'éducation en famille. (1 volume in-18, Hetzel et C^o Paris 18 rue Jacob).

Maroussia, par P.-J. Stahl. Un volume in-18 : 3 fr. — Par poste : 3 fr. 50. — *Maroussia*, ce beau et charmant livre dont l'édition illustrée s'est épuisée en quelques jours vient de reparaitre dans le format in-18. Parmi les livres que M. Stahl a écrit pour les jeunes filles et les jeunes gens, *Maroussia* est la perle de l'écrin du sympathique écrivain, son œuvre la plus heureuse et la plus parfaite, celle où il a mis au plus haut degré tout son talent, toute son imagination, tout son cœur.

A l'émotion qui palpite dans ces pages touchantes, on dirait que M. Stahl les a écrits sous l'impression des malheurs récents de sa patrie d'origine et les yeux fixés sur l'Alsace. Bien que la scène se passe dans l'Ukraine, aux confins de l'Europe, il se dégage de tout cet ouvrage d'une réalité et d'une actualité poignantes un enseignement salutaire, bienfaisant qui s'adresse à tous.

Ce livre est l'histoire condensée dans un épisode caractéristique, des derniers efforts que firent les héroïques peuples de l'Ukraine pour sauvegarder leur indépendance. *Maroussia* est la Jeanna d'Arc qui se dévoue pour son pays. Elle n'a pas de visions, c'est dans son âme qu'elle lit son devoir, aux suggestions de son cœur et de sa conscience qu'elle obéit. Il faut que *Maroussia* devienne l'amie et la sœur de toutes nos petites Françaises et cela ne sera pas inutile. « Il est malheureusement, dit Stahl, plus d'une Ukraine en ce monde. » (1 volume in-18, Hetzel et C^o Paris, 18 rue Jacob).

Sous le titre : *L'armée française en 1879*, l'auteur du livre fameux : « *L'armée française en 1867*, » aujourd'hui détaché, mais non désintéressé de tout, et resté fidèle aux croyances professionnelles qui ont inspiré ses premiers efforts, offre ses études militaires à l'examen des hommes de bonne volonté de la nouvelle armée française et de nos législateurs. *L'armée française en 1879* est un exposé des principes sur lesquels l'auteur fait reposer les institutions militaires dont il demande que la France soit dotée pour la première fois et dont il fait dépendre son avenir militaire. Ce livre qui est en réalité un traité d'éducation militaire arrivé à point. Il paraît dans un format accessible à tous, à la librairie Hetzel, 18, rue Jacob, en un vol. in. 48. Prix : 3 fr. — Par la poste, 3 fr. 50.

GRANDE
TUILERIE DE BOURGOGNE
à
MONTCHANIN-LES-MINES

FONDÉE EN 1860
Anciens Établissements Ch. Avril
SOCIÉTÉ ANONYME

Capital social, 4,000,000 de Francs.
ÉMISSION PUBLIQUE
de 16 000 Obligations
Remboursables à 500 francs.

Chaque Obligation donne droit :
1^o A un intérêt annuel de 25 fr. payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre.
2^o Au remboursement à 500 fr. au moyen de deux tirages par an.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Versement en souscrivant	50 fr.
A la répartition (du 10 au 15 mars)	50 »
Du 1 ^{er} au 5 mai	100 »
Du 1 ^{er} au 5 juin	100 »
Du 1 ^{er} au 5 juillet	105 »
	405 fr.

Une Bonification de Cinq francs par Obligation est accordée aux Souscripteurs qui libéreront leurs titres par anticipation à la répartition. — L'intérêt est de 6.25 0/0, sans compter la prime de 100 fr. par Obligation. Les intérêts sur les versements en retard seront de 6 0/0; un certificat provisoire portant les versements sera délivré après la répartition; le titre définitif sera remis en échange du dernier versement.

Bénéfices nets de l'Entreprise réalisés depuis 1869.

En 1869	573.814 43
1870	409.549 81
1871	399.698 65
1872	526.141 08
1873	772.060 53
1874	572.195 74
1875	635.090 11
1876	716.995 29
1877	891.701 85
1878	848.714 09
	6.345.361 58

La moyenne, en y comprenant les années de la guerre, est de 634,536 fr. 15.

La moyenne des six dernières années, qui représentent une période normale, est de 739,359 60.

L'annuité comprenant l'intérêt et l'amortissement de 16,000 obligations est de 413,702 40.

Il reste donc encore un excédant de bénéfices de 325,657 20.

GARANTIE DES OBLIGATIONS
La Société est propriétaire sans dettes ni hypothèques :

1^o Des deux usines de Montchanin et de Saint-Léger avec leurs dépendances, ports, réseaux té-

légraphiques et téléphoniques, embranchements de chemins de fer, ateliers de construction et d'entretien et d'environ 300 logements d'ouvriers. — 2^o De la fonderie de fer et de cuivre, de leurs modèles, outillages, etc. — 3^o De machines et pièces de rechange. — 4^o De fours à chaux avec installation hydraulique et machine à vapeur. — 5^o De machines à vapeur élévatoires d'eau. — 6^o D'un vaste établissement agricole avec mobilier, bœufs, instruments, machines, locomobiles, batteuses, etc., etc.

La clientèle et l'achalandage sont considérables; 250 entrepositaires vendent en France les produits, qui s'expédient aussi à l'étranger.

La Société possède des approvisionnements de toute nature, une pharmacie, un hospice, des écoles, des terres, prés, bois, carrières à terre et à pierre. L'ensemble des immeubles est d'une contenance de 270 hectares 85 ares.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Jeudi 6 et Vendredi 7 Mars 1879

à LA
Société Française Financière
18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Les coupons à échéance d'avril et les titres facilement négociables le jour de leur réception seront acceptés en en paiement sans commission, ni courtage.

Les formalités seront remplies pour l'admission des titres à la cote officielle.

Les souscriptions peuvent être adressées DÈS MAINTENANT à la Société Française Financière. Les Obligations ainsi demandées avant le 6 mars seront irréductibles. Les Obligations provenant de la souscription publique seront soumises à une répartition proportionnelle.

TRESOR DE LA POITRINE

Pâte Pectorale balsamique de Dégénétais, très efficace contre les toux, catarrhes, enrrouements, oppressions. Dépôts dans les pharmacies

Le PURGATIF le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacie-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons)

Mal de dents. — L'EAU du D^r OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

MÉDECINE.

I. — *Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche*, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN, au sel de Berthollet : 2 f. 50, la boîte.

II. — *Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc.* — Faire usage des PASTILLES et des POUDRES DE PATERSON, au bismuth et magnésie. — Pastilles : 2 f. 50 ; — Poudres : 5 fr.

III. — *Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses*. — Le VIN DE BELLIN au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti-nerveux, convient aux Enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — La bouteille : 4 fr.

Dépôts à la pharmacie DETHAN, faubourg St-Denis, 90, PARIS et dans les principales pharmacies de France et de l'Etranger.

L'ÉCLAIREUR FINANCIER

Paraît tous les Samedis
2 Francs PAR AN
PARIS, 45 rue Vivienne, 45, PARIS
UN NUM. ROUSSEAU EST ENVOYÉ GRATUITEMENT

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT
MENIER

Exiger le véritable nom

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

J. LARRIVE

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

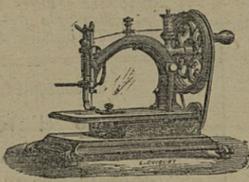
MERCEURIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes :



Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurlu et Hautin, Accessoires, pièces de rechange et fournitures, Coupe-boutonnères.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises crotone, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.



Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMEILLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 4 fr.

MACHINES A COUDRE, POUR ÉTRENNES :

La petite Silencieuse.	40 fr.	L'Abeille.	150 fr.
La Merveilleuse.	50	La machine-Bijou.	170
La Nec-plus-ultra.	90	La véritable Silencieuse. .	225
La Productive.	90	L'Active.	225



MACHINES

SYSTEME ELIAS HOWE :

N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.



UN FRANC PAR AN

Le Moniteur 52 NUMÉROS

Valeurs à Lots

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 42 centimes de timbres.

NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

20 à 25% de Revenu par An, payables par Mois

SECURITE ABSOLUE

Résultats des Années 1875, 1876, 1877 et 1878

Brochure explicative : 60 centimes.

S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, Paris.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles.

ANTI-ASTHMATIQUES DE BARRAL

Le Papier et les Cigares Anti-asthmiques de B^{ns} BARRAL sont recommandés par les médecins pour combattre l'asthme ainsi que l'oppression qui accompagne la plupart des affections des voies respiratoires.

La boîte de Papier, 5 fr.; 1/2 boîte, 3 fr. — La boîte de Cigares, 3 fr.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Envoi franco contre mandat ou timbres-poste adressés à Barral, 50, faubourg St Denis, à Paris.

Maux d'estomac. — Dyspepsies.

PASTILLES DE BURIN DU BUISSON

AUX LACTATES ALCALINS

Ces pastilles contiennent la base de toutes les eaux minérales digestives et, de plus, l'acide naturel de l'estomac et de la salive. Elles sont souveraines contre :

les Digestions laborieuses; les Pituites; les Migraines; les Gonflements d'estomac; les Nausées; les Renvois de gaz; la Sécheresse de la bouche; les Aigreurs; les Vomissements.

2 fr. la boîte. — Pharm. 7, rue de la Feuillade, et dans les principales Pharmacies

Dépôt à Cahors, à la Pharmacie-Droguerie Vinel.

SIROP ET PATE DE LAGASSE

à la Sève de Pin maritime.

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de *Toux, Rhumes, Gripes, Catarrhes, Bronchites, Enrouement, Extinction de voix et Asthme*, sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève de Pin de Lagasse.

Dépôt dans les principales Pharmacies.

Dépôt à Cahors, à la Pharmacie-Droguerie Vinel.

A VENDRE

UN **OMNIBUS**

DE FAMILLE

et Harnais.

S'adresser au bureau du Journal.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ETABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18

Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 150 MILLIONS

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DECÈS POUR LA VIE ENTIERE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

Augmentation du Revenu

PAR LA RENTE VIA ÈRE IMMEDIATE OU DIFFEREE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. 42,545,352 fr.

Arrérages payés aux Rentiers. 142,266,147 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. 17,786,073 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac, Lacambre; Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

CAMPAGNE DE 1879

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSMANN, Concessionnaires du

GUANO DU PÉROU

ET DU

GUANO DISSOUS DU PÉROU

DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie}. Brest, chez M. E. VINCENT. Cherbourg, chez M. Ernest LIAS. Dunkerque, MM. C. BOURDON et C^{ie}. Havre, chez M. E. FICQUET. Landerneau, chez M. E. VINCENT. La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils. Lyon, chez M. Marc GILLIARD. Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et C^{ie}. Melun, chez M. LE BARRE. Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD. Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN.

PAPIER WILNSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les *rhumus, bronchites, maux de gorge, gripes, rhumatismes, lombagos, douleurs*. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 l^{es} : 1,50. Se défier des contref^{es}

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers

SEPTIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches.

PAR AN

4 FRANCS

Semaine politique et financière—Règles sur les questions de jour—Renseignements détaillés sur toutes les valeurs françaises & étrangères: Chemins de fer, Tramways, Assurances, Canaux agricoles et de navigation, Charbonnages, Mines, Gaz, Métallurgie, etc.—Compte rendu des Assemblées d'actionnaires et d'obligataires—Arbitrages avantageux—Opérations particulières par Correspondance—Échéance des Coupons et leur prix exact—Vérification des listes de tirages—Collectio des anciens tirages—Cours officiels de toutes les Valeurs cotées ou non cotées.

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISANT TOUS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 F^{rs} la Première Année

AVEC LA PRIME GRATUITE

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

59, Rue Taubout—Paris.

Depuis le 1^{er} juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Taubout, 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul casal suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris. 3 fr.

id. par la poste. 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

BUFFANT

M^{re} TAPISSIER, RUE DE LA PRÉFECTURE, A CAHORS.

M

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de transférer mon Magasin rue de la Préfecture, ancienne maison Calvet. Comme par le passé, ma Clientèle trouvera chez moi un grand assortiment de Papiers peints, Drapeaux avec frange et hampe dorées, inscriptions demandées. Toilettes anglaises, Tables de salon, Tables à ouvrage. Sommiers élastiques très bien conditionnés, avec ressorts de première qualité, aciérés. Franges coton en tout genre, Passementerie laine et soie, Embrasses de toute façon. Ciels de lit, Bâtons noyer, acajou, et tout autre bois; Paters, Toiles cirées. Fautouils, Chaises, Canapés en tout genre. Prie-Dieu, Chauffeuses, etc., etc. Garnitures de lit et de croisées dans tous les styles. Papiers peints depuis 0 fr. 35 c. le rouleau; Papier satiné à 0 fr. 95 c. Papier doré 1 fr. 50. Bordare depuis 1 fr. les 32 mètres jusqu'à 4 fr.; dorée, 5 fr. les 32 mètres jusqu'à 10 francs.

Le tout à des Prix modérés.

DOUCÈDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier. Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Diamuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 5, rue de la Paix

DENTIFRICES du D^r DELABARRE

Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale

Tombent les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable.

MIXTURE ORIENTALE

Recommandée contre le déchaussement des dents et le ramollissement des gencives.

Dépôt : France et Étranger, dans les pharmacies et chez les parfumeurs.

Envoi sur demande adressées à Du Fumouze successeur 78, faubourg St Denis, à Paris.

AUX ASTHMATIQUES

16 ans de succès et des cures si nombreuses, qu'elles ne se comptent plus, prouvent que le traitement de M. AUBREË, médecin-pharmacien à Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), est sans rival contre l'asthme, la toux, l'oppression, la bronchite, le catarrhe, il est à la portée de tous. — Consultations par correspondance. — Renseignements gratuits.